PROGRAMME DE DONS PLANIFIÉS
LA RENTE DE BIENFAISANCE

Société Alzheimer RIVE-SUD 30 ANS

Une rente de bienfaisance permet de faire un don substantiel à la Société Alzheimer Rive-Sud qui s'engage, de son côté, à vous verser périodiquement un montant garanti jusqu'à la fin de votre vie*. À noter que seules les personnes âgées entre 60 ans et 90 ans peuvent s'en prévaloir.

Au moment de la mise en place de la rente, un reçu pour don d'un minimum de 20 % du montant versé est émis selon les normes de l'Agence du revenu du Canada. En cas de décès prématuré, le montant résiduel du capital est versé à la Société Alzheimer Rive-Sud. Une rente est établie en fonction du montant versé, de l'espérance de vie du ou des bénéficiaires, ainsi que des taux d'intérêt en vigueur au moment de la mise en place de la rente.

Le montant minimal requis pour établir une rente de bienfaisance à la Société Alzheimer Rive-Sud est de 20 000 $. Une rente permet de bénéficier de taux de rente avantageux et dans bien des cas, elle ne comporte aucune portion imposable.

Pour établir une rente, un contrat liant la Société Alzheimer Rive-Sud et le donateur est rédigé puis signé. Celui-ci stipule les sommes versées, les dates auxquelles elles seront versées et le moment où cesse l'obligation de la Société Alzheimer Rive-Sud de verser.

* La rente peut être versée à un ou deux bénéficiaires.

Exemples de rentes de bienfaisance

A — LE COUPLE HUDON-CHARBONNEAU

Le couple composé de madame Yvette Hudon et de monsieur Marcel Charbonneau dispose d'un capital de 20 000 $ et sont âgés respectivement de 63 ans et 77 ans. Ils veulent faire un don à la Société Alzheimer Rive-Sud tout en s'assurant de recevoir un revenu fixe garanti.

Le couple souhaite établir une rente de bienfaisance au nom de Monsieur, transférable à son décès à madame Hudon. Ils cèdent de manière irrévocable 20 000 $ à la Société Alzheimer Rive-Sud. Un reçu pour don de 20 % du montant (4 000 $) est immédiatement émis. Ils recevront une rente annuelle de 731 $, et ce, jusqu'au décès du dernier survivant. Conformément aux normes fiscales actuelles, seuls 87,17 $ seront imposables annuellement. De plus, ils pourront recevoir un crédit d'impôt d'environ 1 800$.

B — MADAME SAINT-AMAND

Madame Saint-Amand qui est âgée de 72 ans dispose d'un capital de 100 000 $. Elle a la volonté de soutenir la mission de la Société Alzheimer Rive-Sud, mais veut aussi s'assurer de ne pas manquer d'argent pour vivre. Elle décide donc d'établir une rente de bienfaisance auprès de la Société Alzheimer Rive-Sud. Considérant son espérance de vie, madame Saint-Amand aura droit à une rente annuelle de 6 558 $ jusqu'à sa mort. Elle bénéficie aussi d'un reçu pour don de 20 000 $ qui pourra lui faire économiser des impôts à payer d'environ 9 612$. Toujours en fonction des règles fiscales en vigueur, seulement 158 $ seront imposables.

NOTE | Ces exemples sont donnés à titre indicatif seulement. Veuillez consulter vos professionnels tels conseiller financier, notaire, avocat, fiscaliste, etc.

POUR PLUS D'INFORMATION | **Direction de la philanthropie**
communications@alzheimerrivesud.ca

Société Alzheimer Rive-Sud
1160, boul. Nobert
Longueuil, Québec, J4K 2P1